

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Lettre pastorale de NN. SS. les archevêques et évêques des Provinces Ecclésiastiques de Montréal, de Québec et d'Ottawa, sur les devoirs des catholiques dans la guerre actuelle. — IV Avis. — V Lettre de Son Altesse Royale le Duc de Connaught à Sa Grandeur M^{gr} Bruchési. — VI Correspondance romaine. — VII Les armes de la famille papale. — VIII Le nouveau secrétaire d'État : le cardinal Gasparri élevé à ce haut poste. — IX Comment on meurt.

AU PRONE

Le dimanche, 1 novembre

On annonce :

L'office des morts ;

Le premier vendredi du mois.

Indulgence plénière toties quoties, pour tous les fidèles, dans toutes les églises et chapelles, le 2 nov. (à partir de midi le 1).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 1 novembre

Fête de la TOUSSAINT, double de 1e cl. avec oct. ; préface commune. — Aux II vêpres, mém. du XXIIe dim.

Aux vêpres des morts, on reste assis (après les psaumes) pour le verset et le répons; après la répétition de l'antienne du **Magnificat**, on s'agenouille jusqu'après l'oraison.

Le lundi, 2 novembre

Messe de **Requiem** solennelle, double, propre au 2 novembre; une seule oraison, préface commune. Après la messe, (instruction et) absoute (sans le v. **Anima ejus**, ni le **De profundis**, au retour).

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 8 novembre

Diocèse de Montréal. — Du 3 novembre, saint Hubert; du 4, saint Charles (Montréal et Lachenaie); du 7, saint Wilbrod (Verdun).

Diocèse d'Ottawa. — Du 3 novembre, saint Malachie (Mayo), du 4, saint Charles (Ottawa).

- Diocèse de Saint-Hyacinthe.** — Du 4 novembre, saint Charles.
Diocèse des Trois-Rivières. — Du 4 novembre, saint Charles (Mandeville).
Diocèse de Sherbrooke. — Du 4 novembre, saint Charles (Garthbay).
Diocèse de Pembroke. — Du 4 novembre, saint Charles (Leslie).
Diocèse de Valleyfield. — Du 3 novembre, saint Malachie (Orms-town).
Diocèse de Joliette. — Du 4 novembre, saint CHARLES (Cathédrale).
 J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	3 novembre.	— Saint-Eustache.
Judi,	5	— Saint-Jean.
Samedi,	7	— Saint-Jean-Baptiste.

LETTRE PASTORALE

DE NN. SS. LES ARCHEVEQUES ET EVEQUES

Des Provinces Ecclésiastiques de Québec, de Montréal
et d'Ottawa,

**SUR LES DEVOIRS DES CATHOLIQUES DANS LA
GUERRE ACTUELLE**

NOUS, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêques
et Evêques des Provinces Ecclésiastiques de Québec, de Montréal
et d'Ottawa.

Au clergé séculier et régulier et à tous les fidèles de ces diocèses,
salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos très chers frères,

Depuis deux mois bientôt — et combien de temps encore le
fléau durera-t-il? — la guerre sévit dans la majeure partie de
l'Europe continentale. De tous les malheurs qu'elle entraîne
à sa suite, Dieu, nous l'espérons, se servira finalement pour la
régénération sociale et morale des peuples. En attendant, le

voile de la mort s'étend sur les pays jusqu'ici les plus prospères ; les deuils s'entassent dans les demeures jusqu'ici les moins troublées ; la mitraille a jeté dans la désolation des familles sans nombre ; des femmes par milliers pleurent la perte de leurs époux, des mères, celle de leurs fils, des orphelins celle de leurs parents. Villes consumées par l'incendie, monuments renversés, foyers éteints, champs dévastés, fabriques fermées, industrie ralentie, bataillons fauchés comme des épis, fleur des nations effeuillée aux quatre vents du ciel : que de ruines, nos très chers frères, se sont accumulées dans ce court espace de temps !

Nous ne saurions nous le dissimuler. Ce conflit, l'un des plus terribles que le monde ait encore vu, ne peut manquer d'avoir sa répercussion sur notre pays. L'Angleterre y est engagée, et qui ne voit que le sort de toutes les parties de l'Empire se trouve lié au sort de ses armes ? Elle compte à bon droit sur notre concours, et ce concours, Nous sommes heureux de le dire, lui a été généreusement offert en hommes et en argent. Déjà, avec les réservistes des nations alliées, naturalisés ou fixés chez nous, plusieurs milliers de nos propres compatriotes se sont volontairement embarqués pour le théâtre des opérations, et d'autres suivront peut-être. Presque tous ont laissé derrière eux des familles qui comptaient sur leur appui. Combien d'entre eux reviendront reprendre au foyer leur rôle de soutien ? Comme là-bas, nos industries vont être paralysées ; elles vont souffrir, et de l'impossibilité pour les patrons de se procurer, dans les pays en lutte, les matières premières de la fabrication, et de l'absence ou de la diminution considérable de la main d'oeuvre. Dans leurs foyers privés de leurs chefs, des mères gémiront de ne pouvoir fournir à leurs fils les aliments qu'ils réclament. Sur nos pavés, des sans-travail chercheront peut-être en vain une occupation qui leur assure le pain de chaque jour.

Déjà, sans doute, les autorités civiles ont fait connaître les mesures de prudence humaine, qui obvieront aux pires éventualités : suppression du luxe et des dépenses superflues, souci d'une rigoureuse économie, développement de la production nationale, accroissement des exportations sur les marchés étrangers. Elles ont aussi ouvert, sous le nom de FONDS PATRIOTIQUE CANADIEN, une première source de protection en faveur des familles dont les membres sont partis pour la guerre. Si leur appel a atteint les principaux centres du pays, il leur était toutefois difficile de le faire entendre jusque dans les campagnes les plus reculées.

Vos pasteurs, nos très chers frères, pour qui c'est une tradition de veiller au bien-être matériel comme à la santé morale et spirituelle de leurs ouailles, croient s'acquitter simplement de leur devoir en sollicitant, de chacun de vous, une contribution à cette oeuvre éminemment nationale. De ce revenu, il sera fait deux parts. Une moitié sera remise aux directeurs du *Fonds Patriotique* pour les fins auxquelles il est ou pourra être dans la suite légalement destiné, et l'autre moitié sera distribuée dans chaque diocèse à ces autres familles qui, à raison du chômage forcé ou d'autres causes, seraient réduites à l'indigence, surtout pendant les rigueurs de l'hiver.

Il n'est pas un de vous, nos très chers frères, qui ne comprenne de quelle pensée profonde de charité chrétienne s'inspire cette démarche de vos évêques. Pas un non plus ne refusera, Nous en sommes assurés, de concourir joyeusement et abondamment à la diminution de la misère publique.

Ce premier devoir accompli, notre tâche ne sera cependant pas terminée. Notre Très Saint-Père le pape Benoit XV a jeté à l'univers, dès son accession au trône pontifical, le cri vibrant de la paix. La paix, il faut que de toutes nos forces, nous, les fidèles enfants de l'Eglise Catholique, nous aidions notre Père commun à l'obtenir de la miséricorde divine. Comme les au-

tres, par notre charité, nous devons essayer de prévenir et de guérir les maux de la guerre ; plus que les autres, par nos prières, nous devons apaiser la colère de ce Dieu qui fait souvent, des conflits entre les nations, l'instrument de ses justes vengeances.

Pour vous acquitter de cette obligation, nos très chers frères, vous unirez vos supplications à celles de vos évêques et de vos prêtres. Dans les familles, on s'imposera plus que jamais de réciter en commun la prière du soir et de l'offrir à l'intention des malheureux peuples entraînés dans la tourmente. Chacun se fera un devoir de communier aussi souvent que possible pour les soldats qui luttent sur les champs de bataille. Aucune louange, cependant, n'attirant l'attention de Dieu comme celle qui provient de la bouche des enfants (1), les chefs de famille, les maîtres et les maîtresses de nos écoles, collèges et couvents, insisteront auprès de notre jeunesse canadienne pour qu'elle se presse en rangs serrés autour de la Table Sainte. C'est sur elle surtout qu'il faut compter pour arracher à Notre-Seigneur Jésus-Christ, " le Prince de la paix, " ce calme après lequel le monde soupire présentement. Celui qui a tant aimé les enfants, et qui est venu établir sur terre le règne de l'amour, ne saurait refuser d'exaucer les vœux proférés par ces âmes pures.

Si chacun, nos très chers frères, se montre ainsi fidèle à la prière et à l'aumône, Dieu se laissera toucher. Il rendra aux peuples éprouvés de l'Europe la tranquillité dont ils ont tant besoin. Il fera tourner cette guerre au profit de la justice et du droit. Dans sa puissance et sa sagesse, il en fera sortir de consolants retours à la foi, une déférence plus confiante, un attachement plus ferme envers la Sainte Eglise, et, pour l'Eglise elle-même, avec une liberté plus grande, un adoucissement à

(1) Ps., VIII, 3 ; Matth., XXI, 16.

ses épreuves et à ses douleurs. Il daignera préserver notre patrie des résultats désastreux qui la menacent si la guerre se prolonge. Tels sont, nos très chers frères, notre confiance et notre espoir. Ce sera l'honneur et la gloire du Canada, si intimement lié à deux des principaux belligérants, d'avoir concouru, par ses pieuses supplications, à restaurer la paix dans le monde, et à soulager, par ses généreuses contributions, les maux dont aura souffert l'humanité.

Pour atteindre cette double fin, le saint nom de Dieu invoqué, nous décrétons et ordonnons :

1o Que le dimanche, 18 octobre, à toutes les messes, dans toutes les églises et chapelles de nos diocèses, une quête soit faite au profit des soldats et des sans-travail de chacun de nos diocèses ;

2o Que, ce même dimanche, à la suite de la messe solennelle et paroissiale, l'on chante l'hymne de la pénitence et de la supplication, le psaume *miserere*, ainsi que l'oraison de la messe *pro pace*.

3o Que jusqu'à la fin de la guerre, on dise à la messe, quand les rubriques le permettront, et l'on chante au salut du Très Saint-Sacrement cette même oraison *pro pace*.

4o Nous demandons dans toutes les paroisses, le jour qui paraîtra le plus propice, une communion générale des enfants aux intentions de Notre Saint-Père le pape Benoit XV, pour obtenir le grand bienfait de la paix.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises et chapelles où se fait l'office public et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

m

L
teur
Ceu
donc
O
une
jour
pour
juge

Fait et signé par Nous, le vingt-troisième jour de septembre
mil-neuf-cent-quatorze.

- † PAUL, Arch. de Montréal.
 † CHARLES-HUGUES, Archev. d'Ottawa.
 † PAUL-EUGÈNE, Arch. de Séleucie, Admin. de Québec.
 † ANDRÉ-ALBERT, Ev. de Saint-Germain de Rimouski.
 † JOSEPH-MÉDARD, Ev. de Valleyfield.
 † MICHEL-THOMAS, Ev. de Chicoutimi.
 † N.-ZÉPHYRIN, Ev. de Pembroke.
 † FRANÇOIS-XAVIER, Ev. de Trois-Rivières.
 † J.-S.-HERMANN, Ev. de Nicolet.
 † ALEXIS-XYTE, Ev. de Saint-Hyacinthe.
 † GUILLAUME, Ev. de Joliette.
 † FRANÇOIS-XAVIER, Ev. de Mont-Laurier.
 † GUSTAVE, Ev. de Sicca, V. Ap. du Golfe Saint-Laurent.
 † ELIE-A., Ev. de Catenna, V. Ap. du Témiscamingue.
 H.-O. CHALIFOUX, ptre, V. G., Admin. de Sherbrooke.

Par mandement de Nos Seigneurs,

JULES LABERGE, ptre,
Secrétaire de l'archevêché de Québec.

AVIS

La *Semaine religieuse* a plus d'une fois déjà averti ses lecteurs qu'elle ne répondrait qu'aux consultations signées. Ceux qui lui adressent des demandes anonymes ne doivent donc pas être étonnés de son silence.

On voudra bien écrire les demandes de renseignements sur une feuille séparée de la lettre, mais on aura le soin de toujours signer la lettre qui l'accompagne. De la sorte, nous pourrions répondre privément aux consultations que nous ne jugeons pas à propos de rendre publiques.

**LETTRE DE SON ALTESSE ROYALE
LE DUC DE CONNAUGHT
A SA GRANDEUR Mgr BRUCHESI**

Maison du Gouverneur,

Ottawa, 16 octobre 1914.

Cher Monseigneur,

En ma qualité de président du *Fonds Patriotique*, j'ai appris avec le plus grand plaisir, que vous et vos collègues de la province de Québec, vous avez publié une lettre pastorale dans laquelle vous signalez ce fonds à l'attention de votre clergé et de vos fidèles, leur demandant en même temps d'y verser leur contribution, dimanche prochain.

Cet acte de l'Eglise catholique romaine, si conforme qu'il soit à son attitude traditionnelle vis-à-vis la couronne britannique, je l'apprécie hautement, non seulement en raison du secours financier qu'il va susciter, mais aussi parce qu'il démontre avec quelle intime sympathie vous voyez le Canada, participer à cette grande guerre. Votre appui moral et matériel nous aidera considérablement à travers tout ce Dominion.

J'ai à peine besoin de le dire, les administrateurs du *Fonds Patriotique* seront non seulement heureux de recevoir leur part de cette contribution, ils prendront aussi la liberté de consulter le clergé de la province de Québec, sur les meilleurs moyens d'atteindre, même dans les endroits de la province où l'oeuvre n'est pas organisée, les misères qui méritent d'être soulagées.

Croyez-moi, sincèrement à vous,

ARTHUR,

Président du "Fonds Patriotique Canadien".

Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési,
Archevêque de Montréal.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Octobre 1914.

AU milieu de ces choes d'armées et de ces grandes voix du canon qui retentissent d'un bout de l'Europe à l'autre, l'Eglise poursuit sa mission et continue sa marche pour éclairer les peuples. J'ai parlé, il y a quelques semaines, du décret rendu à propos du Coeur Eucharistique.

Ce décret avait déplu à nombre de personnes qui s'étaient inféodées à cette dévotion et y voyaient la panacée de tous les maux de l'humanité. Il n'y avait pas pour elles de salut en-dehors de la dévotion au Coeur Eucharistique de Jésus. Le décret, qui avait été rendu à la date du 28 mars 1914, n'était point fait pour leur plaire. D'abord, elles ont employé tous leurs efforts, sinon pour le faire révoquer, au moins pour le faire pratiquement annuler. Entre temps, on publiait des interprétations du décret de 1891, données par le commissaire du Saint-Office d'alors, Mgr Sallua, qui infirmaient la portée du décret de ce dicastère. Puis, on produisait des déclarations verbales du secrétaire de la Congrégation des Rites affirmant que ce décret n'était point un décret proprement dit, mais simplement une réponse particulière donnée à un évêque d'Amérique et qui, au fond, laissait les choses dans l'état. Enfin, se basant sur ces documents, les directeurs de l'archiconfrérie du Coeur Eucharistique donnaient presque officiellement, des interprétations du décret qui n'en laissaient guère subsister que l'entête et la date. On était persuadé que les instances très vives, faites à Rome de divers côtés, et surtout de la part d'un Institut religieux fort en vue et très méritant, arriveraient à un plein succès, et, franchement, vu la somme d'efforts déployés, on pouvait avoir quelque raison de craindre, ou d'espérer, que ces désirs ne devinssent des réalités.

Mais il n'en a point été ainsi. La Congrégation des Rites, à la date du 15 juillet 1914, donne sur le sujet un nouveau décret, publié dans les *Acta* du 3 août, qui enterre définitivement la question, non seulement la laissant dans les termes du décret précédant, mais précisant si bien toutes choses qu'il est impossible de soutenir maintenant la dévotion publique au Coeur Eucharistique. Voici les dispositions principales de ce décret. Il est précédé d'une sorte d'exposé des motifs. Le sous-directeur de l'archiconfrérie du Coeur Eucharistique avait envoyé à beaucoup d'Ordinaires des lettres secrètes où il interprétait le décret du 28 mars 1914. Le décret déclare que ces lettres ne sont point appuyées sur la vérité et engendreraient facilement la confusion. Le tout fut rapporté au regretté Pie X, qui avait fait publier le premier décret avec le décret du Saint-Office du 27 mai 1891. Le pape, ayant connu la teneur de ces lettres, désapprouve le zèle inconvenant (*incongruum*) du sous-directeur de l'oeuvre du Coeur Eucharistique, et, pour dissiper toute ambiguïté, a donné ordre de rendre le décret suivant.

1. Le décret du 28 mars 1914 est de nouveau confirmé avec la mention : *In decisis et amplius*. — Ces mots montrent que le décret précité est vraiment irrévocable, et que le pape, par les mots *et amplius*, entend ne plus revenir sur ce sujet.

2. Le titre du Coeur Eucharistique de Jésus peut être seulement permis dans les confréries qui ont été précédemment approuvées sous ce titre. Mais il faut qu'on l'entende dans ce sens : Le Coeur Sacré de Jésus en tant qu'il est présent dans la Sainte-Eucharistie. Le pape, en donnant la signification précise du vocable Coeur Eucharistique, le fait rentrer dans la règle commune et tranche ainsi toutes les au-

tres interprétations et commentaires que l'on avait faits de ce vocable.

3. Mais comme ce titre n'est ni liturgique, ni canonique, et même sent la nouveauté, il ne doit jamais être admis ou reconnu dans la sainte liturgie.

4. Les confréries qui s'appellent de ce nom, ne doivent point célébrer d'autres fêtes comme vocables ou titulaires que celles du *Très Sacré-Coeur de Jésus* ou du *Corpus Domini*, avec l'Eglise universelle.

Tel est ce décret que l'on peut appeler à bon droit important dans l'Eglise. Il acquiert une importance plus considérable encore, si l'on songe aux efforts qui ont été faits pour faire rapporter le décret précédent. D'après les bulletins de l'oeuvre, voici la définition que l'on donnait communément de cette dévotion nouvelle: " La dévotion au Coeur Eucharistique de Jésus s'adresse à notre adorable Sauveur Jésus. Elle a spécialement en vue son Coeur Sacré pour y reconnaître l'acte d'amour merveilleusement grand par lequel, voulant s'unir à nous dans la réalité et dans la vérité de son corps et de son sang, il institua le sacrement de l'Eucharistie. "

Et cette même revue développe ainsi la raison d'être de cette dévotion. " Le don prouve le coeur. Jouissant ici-bas de l'ineffable don de l'Eucharistie, ne convient-il pas : 1o que nous rendions hommage au Coeur Sacré en l'acte d'amour par lequel il a voulu se donner à nous pour nous transformer en lui, Médiateur divin, Homme juste et Saint par excellence ; — 2o Que nous lui rendions cet hommage en considérant le don ineffable de son coeur, c'est-à-dire l'auguste sacrement de l'Eucharistie ; — 3o Que nous lui rendions cet hommage au Dieu même où il réside ici-bas par amour pour nous ; — 4o Enfin, que nous témoignions notre reconnaissance pour un bienfait aussi extraordinaire, et qu'en même temps nous réparions

toutes les indignités des hommes envers l'amour que Jésus-Christ a eu pour eux, et aussi envers le don par excellence de cet amour, la Sainte-Eucharistie? ”

Telles sont les explications authentiques de l'Association. Je me limite à leur juxtaposer le décret du Saint-Office du 27 mai 1891, où, en improuvant les nouveaux emblèmes de cette dévotion, on donne la raison de cette désapprobation : “ Le culte envers le Sacré-Coeur de Jésus dans l'Eucharistie n'est pas plus parfait que le culte envers l'Eucharistie elle-même, et n'est point différent du culte envers le Sacré-Coeur de Jésus ”.

Mais la Congrégation des Rites ne parle que du culte public et le culte privé reste dans toute sa vigueur. C'est le seul d'ailleurs, qui ait reçu de nombreuses faveurs spirituelles. Nous trouvons, en effet, dans les statuts de l'oeuvre, un décret de Pie IX accordant des indulgences. Léon XIII, au cours de son long pontificat, a donné 17 concessions particulières à cette même association, et Pie X, 12, pour le même objet. Cet ensemble de témoignages de la bienveillance pontificale montre que le culte privé est permis. Mais, comme on le voit par le numéro 2 du récent décret, il faut qu'il s'inspire, dans la définition de son vocable, de ce même décret, écartant toutes les autres interprétations qu'il avait reçues jusqu'ici et qui sont maintenant prohibées.

Voilà la question terminée. Nous pouvons continuer à réciter chez nous l'invocation : “ Coeur Eucharistique de Jésus, ayez pitié de nous ! ” Nous ne pouvons plus lui donner une place à l'église et la chanter dans les prières que nous adressons publiquement à l'auguste sacrement de l'autel. Avec cette distinction très simple, le passé et le présent s'accorde et, chaque chose restant à sa place, la dévotion des fidèles pourra qu'y gagner.

DON ALESSANDRO

LES ARMES DE LA FAMILLE PAPALE



OMME il est naturel, depuis l'accession de Sa Sainteté Benoit XV sur le trône de saint Pierre, les anecdotes et renseignements sur sa famille et sur lui-même se multiplient un peu partout. *La Croix* de Paris du 17 septembre, par exemple, racontait qu'au XVI^e siècle une branche de la famille Della Chiesa vint s'établir en Avignon, dans une propriété du Saint-Siège, que cette famille avait servi avec une grande fidélité depuis des siècles.

En effet, la tradition — et une tradition qui a cours de temps immémorial — veut que ce nom *Della Chiesa*, en français *De l'Eglise*, ait été donné aux ancêtres du nouveau Souverain-Pontife par le grand saint Ambroise, archevêque de Milan. L'illustre prélat — qui convertit Augustin, comme l'on sait — aurait dit à cet ancêtre du pape, qui s'appelait jusque-là *Della Torre* (De la Tour) : “ Vous êtes un bon serviteur de l'Eglise — *un buon servo della Chiesa* ”. Et le nom resta à la famille.

Naturellement, depuis saint Ambroise, la famille s'est divisée et multipliée. Il y a notamment des De l'Eglise en France depuis le XVI^e siècle. Les uns habitent Courthézan à 15 milles d'Avignon; d'autres sont à Marseille; un De l'Eglise fut aide de camp du Dur d'Aumale.

La branche à laquelle Benoit XV doit son origine et qui habite Gênes ou Pegli (près de Gênes), a dans ses armes, sur champ d'azur et d'or, une jolie petite église — *chiesa* — qui paraît dominer de haut un aigle gigantesque, dont on voit la tête superbe et les deux ailes ouvertes... Cela se blasonne — dit *La Croix* : *Tranché d'azur et d'or à l'église traversante, chef d'or à l'aigle naissante de noir...*

A l'ancêtre, le grand saint Ambroise aurait dit équivalem-

ment: Désormais tu seras De l'Eglise — *Della Chiesa*... Au descendant, les cardinaux du dernier conclave ont dit au nom de Dieu: Tu seras Pierre, le chef de l'Eglise, *della Chiesa*. Les traditions, on l'a souvent répété, les traditions et les légendes auréolent l'histoire d'une poésie parfois bien significative.

E.-J. A.

LE NOUVEAU SECRETAIRE D'ETAT

LE CARDINAL GASPARRI ELEVE A CE HAUT POSTE

LE cardinal Pietro Gasparri vient d'être élevé par Sa Sainteté Benoit XV à la haute position de Secrétaire d'Etat. La confiance du Saint-Père l'enlève à ce immense travail de la codification du droit canonique pour l'appeler en ces temps troublés et difficiles à la direction des affaires extérieures de l'Eglise.

Né à Capovallazza di Ussita, petite fraction de la commune de Visso, diocèse de Norcia, le 5 mai 1852, le futur cardinal Gasparri commença ses études au Séminaire de Nepi et les continua au Séminaire romain où il conquit les grades de docteur en philosophie, en théologie et en droit canon. Le cardinal Mertel en fit son secrétaire, et la Propagande lui confia la chaire *de re sacramentaria*. Il fut ensuite choisi comme titulaire de la chaire de droit canonique de l'Université catholique de Paris. Pendant son long séjour en France, outre ses cours réguliers, il publia plusieurs traités fort appréciés sur le droit canon, entre autres celui sur le mariage. Dans ses moments libres, il s'intéressait au sort des Italiens et fut le promoteur de l'*oeuvre catholique* des Italiens à Paris.

Le 2 janvier 1898, le pape nomma Mgr Gasparri, qui avait

été fait prélat de la maison du pape en 1894, archevêque titulaire de Césarée de Palestine et délégué apostolique pour les républiques du Pérou, de l'Equateur et de la Bolivie. En 1901, il revint à Rome et fut nommé secrétaire de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires. Depuis, sous le pontificat de Sa Sainteté Pie X, il a été l'âme et la grande cheville ouvrière de la commission pour la codification du droit canonique dont il a été le secrétaire puis le président.

Il est aussi consultant du Saint-Office depuis le 27 juillet 1901 et assistant au trône pontifical depuis le mois de mai 1907. Créé cardinal-prêtre dans le Consistoire du 16 décembre 1907, il a reçu le chapeau le 19 janvier 1908, avec le titre de Saint-Bernard, aux Thermes.

Le cardinal Gasparri fait partie des Congrégations ecclésiastiques du Concile, des Sacrements, des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, des Etudes, de la Signature apostolique de la Fabrique de Saint-Pierre et de la Commission pour la codification du droit canonique.

Il a sous son protectorat, entre autres associations, l'Alleanza des maisons d'éducation chrétienne de France.

Par le fait de son long séjour en France et parce qu'il n'a jamais cessé depuis son départ de Paris de s'intéresser aux choses et aux hommes de France, il est parfaitement au courant de ce qui se passe dans ce pays.

Agé de 62 ans, doué d'une bonne santé, le nouveau Secrétaire d'Etat pourra, espérons-le, fournir une carrière longue, laborieuse, remplie d'oeuvres, dans la haute position à laquelle vient de l'appeler la confiance de Benoit XV.

COMMENT ON MEURT

ML y a, dit Mgr Bougaud, trois manières de mourir : En *lâche*, les yeux fermés, comme ce grand oiseau du désert qui, sentant venir la mort, fuit à tire-d'aile et, atteint enfin, enfonce sa tête dans le sable, pour attendre dans cette posture ignominieuse le coup qui doit l'achever. — En *révolte*, le blasphème aux lèvres et la rage au coeur, comme ce Julien l'Apostat, qui, blessé à mort dans une bataille qu'il livrait aux chrétiens, prit son sang dans ses mains et le lança contre le ciel en disant : " Tu as vaincu, Galiléen ! " Ainsi on prend un cadavre, on lui fait faire le tour de la ville sans prêtres, sans croix, sans prière, sans Christ, et on fait de son enfouissement civil une insulte au grand Dieu qui lui avait donné la vie et qui le jugera. — En *homme* et en *chrétien*, comme ce soldat français qui, tombé au pouvoir de l'ennemi et condamné à être fusillé, comme on voulait lui bander les yeux : " Oh ! non dit-il, il y a quarante ans que je regarde la mort en face. Je ne la crains pas ! "